

Informations aux parents d'élèves sur le P.P.M.S.

Exercice de simulation

Objet : P.P.M.S : plan particulier de mise en sûreté

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, la législation impose aux établissements scolaires d'effectuer des exercices d'évacuation face aux risques d'incendie. Ceci dans le but de permettre aux élèves et aux personnels de structurer des comportements réfléchis, adaptés à des conduites à tenir face à une situation dangereuse.

Conformément à la Législation en vigueur, les établissements scolaires doivent élaborer un P.P.M.S. : un plan de mise en sûreté face aux risques et menaces majeurs.

Ces P.P.M.S. sont obligatoires pour l'ensemble des établissements scolaires.

Un exercice simulé concernant le risque d'intrusion attentat sera effectué avec les élèves et les personnels à l'école **mardi 8 octobre à 14h30**

. A l'inverse de ce qui se passe habituellement pendant les exercices d'évacuation (cas de l'incendie) dans la cour, il s'agira d'une séance de mise à l'abri : à savoir les élèves resteront dans leur salle avec leur professeur pendant une durée de 15 minutes environ et devront suivre les consignes qui leur seront données la semaine précédente.

Trois exercices de sécurité devront être réalisés par chaque école et chaque établissement scolaire durant l'année scolaire, dont le premier, réalisé avant la toussaint, portant sur le thème précédemment évoqué.

Le directeur